

EDITION

SPÉCIALE

LODGES SENIORS



«LA PIÉRIDE»



Les travaux dans le secteur de La Gondole, sur le bourg de Mezel, avancent à grands pas sous l'égide de l'OPHIS et de nos partenaires.

La finalité de cette opération est de permettre le maintien à domicile et de rompre l'isolement des personnes seules, âgées et/ou handicapées.

L'équipement en domotique améliorera le confort, la sécurité et l'autonomie des résidents (exemple, commandes centralisées des volets roulants, de l'éclairage, de l'ouverture de la porte palière et de la porte d'entrée de l'immeuble).

Une salle commune favorisera le lien social et servira à animer des ateliers et des activités.

NOUS CONTACTER :

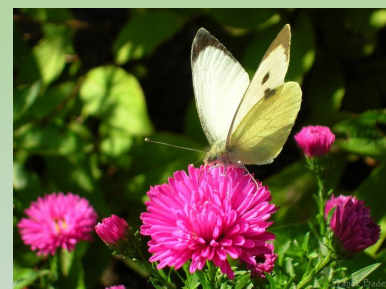
Mairie de Mezel
88 rue Guyot Dessaigne
Mezel

☎ 04.73.83.11.07

Mairie de Dallet
3 rue de la Porte du vent
Dallet

☎ 04.73.83.10.18

MUR-SUR-ALLIER
✉ ccas@mursurallier.fr



La Piéride

est un papillon blanc avec une grande tache noire en forme de faux sur chaque aile.

Les femelles possèdent trois autres tâches noires sur les ailes antérieures, tâches dont les mâles sont dépourvus.



RÉSIDENCE « LA PIÉRIDE » POUR NOS SENIORS

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous tous les renseignements nécessaires pour celles et ceux qui souhaitent postuler à ce type de logement.

L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Planning prévisionnel

Constitution du dossier de demande de logement à réaliser dès **FIN FEVRIER 2021** (bien préciser le nom de la résidence « La PIÉRIDE »)

Portes ouvertes : une visite du logement témoin sera organisée dès qu'il sera finalisé.

Attribution des logements **EN JUIN 2021**

Livraison prévisionnelle des logements **EN NOVEMBRE 2021**

QUELLE DÉMARCHE POUR FAIRE SA DEMANDE



Inscription sur le serveur départemental <https://www.ophis.fr>

Préciser dans la zone commentaire le souhait d'intégrer la résidence « La Piéride »

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre :

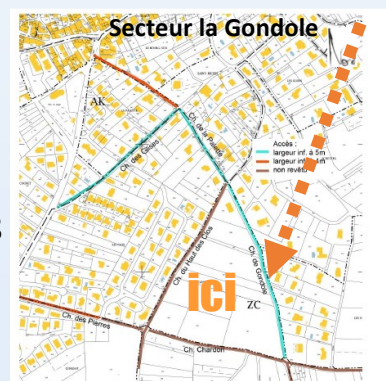
⇒ L'OPHIS au 04.73.41.16.16 le matin, lors des permanences téléphoniques demandeurs.

⇒ La mairie de Mur-sur-Allier au 04.73.83.11.07

ou par mail : contact@mursurallier.fr

⇒ Le CCAS de Mur-sur-Allier ou la mairie déléguée au 04.73.83.10.18

ou par mail : ccas@mursurallier.fr



MUR-sur-ALLIER



Un environnement ouvert sur la nature

QUELLE DÉMARCHE POUR FAIRE SA DEMANDE



LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES LODGES

- ⇒ Avoir plus de 60 ans
- ⇒ Remplir les conditions d'accès pour les logements sociaux *des plafonds de ressources selon le conventionnement*

Plafond de ressources (revenu fiscal de référence 2020 sur les ressources 2019)

catégorie familiale	PLAI	PLUS
personne seule	11 530 €	20 966 €
couple	16 800 €	27 998 €

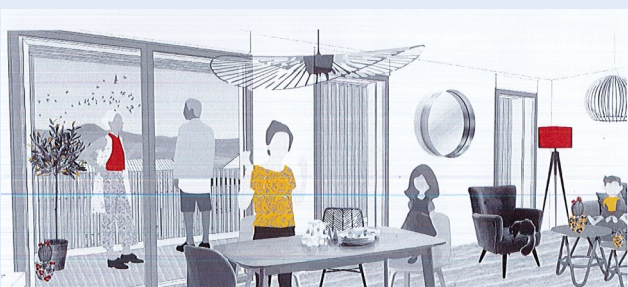
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration attribué aux locataires en situation de grande précarité.
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social correspond aux locations HLM (habitation à loyer modéré)

- ⇒ Respecter un taux d'effort maximum
(*rapport loyer + charges/ressources*)
- ⇒ Ne pas relever d'un établissement médico-social
(*évaluation si besoin auprès du CLIC*)

Le patrimoine est pris en compte dans le calcul de l'APL
(*information et calcul sur caf.fr*)

Une autorisation spécifique permet d'attribuer prioritairement ces logements à un public senior.

Si vous ne rentrez pas dans ces critères, des dérogations sont possibles. Merci de contacter l'Ophis.



**Pour monter vos dossiers
n'hésitez pas à vous faire
connaître auprès de :**

CCAS : 04 73 83 10 18

3 rue de la Porte du vent, Dallet

Assistantes sociales :

04 73 60 71 70

Avenue de la République
63 160 Billom

C.L.I.C : 04 73 60 48 85

Centre Local d'Information et de
Coordination
21 rue Saint-Loup, 63160 Billom

LES TYPOLOGIES ET LOYERS

Typologie de logement	Montant des loyers conventionnés (hors charges)
13 T2 Superficie de 46 à 54 m ²	6 PLAI : de 275 € à 322 € 7 PLUS : de 350 € à 365 €
7 T3 Superficie de 61 à 66 m ²	1 PLAI : de 354 € 6 PLUS : de 385 € à 434 €
3 T3 <i>individuels</i> Superficie de 61 à 66 m ²	1 PLAI : de 355 € 2 PLUS : de 419 €
2 T4 - <i>pavillons familiaux</i> Superficie de 86 m ²	2 PLUS : de 482 €

A RETENIR



PS : les plafonds peuvent être majorés si la personne est titulaire de la carte mobilité inclusion (CMI délivrée par la MDPH)

LOYERS CALCULÉS SELON LA CONVENTION APL PROVISoire

Les charges locatives comprendront les charges communes (TOM, électricité entretien des communs), les contrats d'entretien et de maintenance et les charges d'ascenseur.

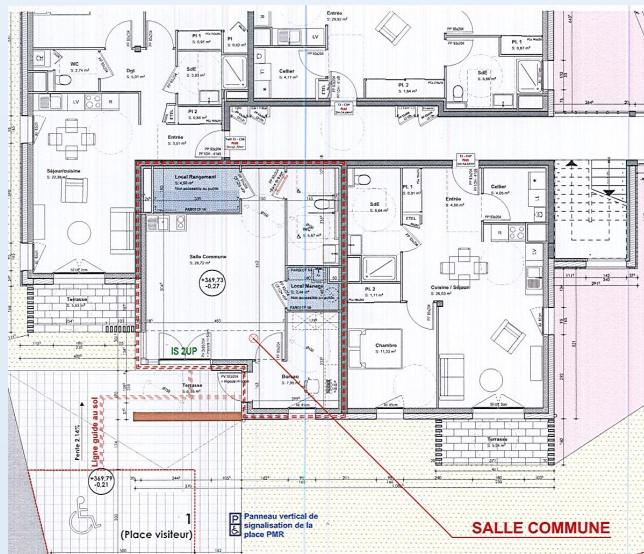
Le chauffage sera individuel et au gaz.

L'eau sera facturée par télérelève.

21 places de stationnement seront disponibles à la location.

Nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement. N'hésitez pas à contacter votre mairie.

*Jean DELAUGERRE,
Président du CCAS*



PANNEAUPOCKET

1ère application mobile en France d'informations et d'alertes en temps réel des citoyens avec + de 3500 communes

Disponible sur App Store, Google Play, et AppGallery

AMRF Association des Maires Ruraux de France

www.panneaupocket.com

Connectez-vous pour avoir de l'information sur votre commune. Application gratuite

Directeur de Publication : Jean DELAUGERRE
Mise en impression : CCAS de Mur-sur-Allier
Tirage: 1570 exemplaires
Dépôt légal : en cours